



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA

AVIS PUBLIC

Concernant la demande de dérogation mineure relative à la distance séparatrice entre un bâtiment d'élevage et la résidence située au 1732, route du Patrimoine, Cacouna (Québec), G0L 1G0, **AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, de ce qui suit :

1. Le 27 mars 2024, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme la distance séparatrice avec la résidence sise au 1732, route du Patrimoine;
2. Plus spécifiquement, cette demande est rendue nécessaire puisque selon les calculs prévus par l'article 14.4.2 du *Règlement de zonage*, et réalisés par l'agronome et ingénieure, Mme Suzie Gingras, la distance séparatrice avec la résidence devrait être de 70,1 mètres. Or, la distance entre le bâtiment agricole existant et la maison située au 1732, route du Patrimoine est plutôt de 30,4 mètres;
3. Le propriétaire de cet immeuble désire que le Conseil municipal lui accorde la permission de déroger à la norme prévue au *Règlement de zonage* pour régulariser la situation;
4. Conformément aux dispositions du *Règlement no 22-08 sur les dérogations mineures*, le Conseil avise la population de Cacouna qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2024;
5. Toute personne intéressée par cette demande pourra être entendue lors de cette séance ou peut transmettre ses objections et/ou remarques par courriel au directeur général de la Municipalité au fberube@cacouna.ca ou via un envoi postal au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0, et ce, avant 16h30 le 9 mai 2024.

DONNÉ à Cacouna ce dix-huitième (18^e) jour du mois d'avril de l'an 2024.

M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1732, ROUTE
DU PATRIMOINE, CACOUNA**

Je, soussigné, M^e Félix Bérubé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Cacouna, MRC de Rivière-du-Loup, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat et décrit ci-haut, conformément à la loi, en l'affichant près de la porte avant du Bureau municipal entre 12h30 et 16h30 le 18^e jour d'avril 2024 ainsi que sur le site web de la Municipalité de Cacouna (www.cacouna.ca).

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Cacouna, ce 18^e jour d'avril 2024.



M^e Félix Bérubé, notaire
Directeur général & greffier-trésorier